



**POURQUOI RECOURIR
À UN **EXPERT**
IMMOBILIER AGRÉÉ CNE ?**

L-EXPERTISE.COM



4
QUI SOMMES-NOUS ?

5
NOS PRESTATIONS

6
POURQUOI
UN EXPERT
IMMOBILIER
AGRÉÉ ?

7
UNE GARANTIE
DANS VOS DÉCISIONS
PATRIMONIALES

8
RAPPORT
D'EXPERTISE
OU ESTIMATION
IMMOBILIÈRE ?

9
NOTRE DÉONTOLOGIE

**UNE EXPERTISE IMMOBILIÈRE
DOIT ÊTRE RÉALISÉE PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ,
AGISSANT AVEC LOYAUTÉ ET DILIGENCE**

4 QUI SOMMES-NOUS ?



CENTRE NATIONAL DE L'EXPERTISE

Expert immobilier agréé auprès du CNE

Premier réseau français d'experts immobiliers en valeur vénale, le CNE est aussi un centre de formation reconnu.

Créé en 2004, le CNE a su fédérer les experts immobiliers autour de valeurs déontologiques communes et d'un savoir-faire propre. L'adhésion au Centre National de l'Expertise repose sur une idée simple : un contrat de licence libre de marque et non une franchise. Ainsi, chaque expert immobilier reste indépendant juridiquement et financièrement.

Le CNE propose plusieurs avantages à ses adhérents : l'utilisation d'un label commun, une assurance groupe, une veille juridique sur la législation, une assistance et une mise à niveau permanentes sur les techniques d'expertise, et la validation sur demande des rapports de ses membres.

L'appartenance à un réseau national sécurise aussi particuliers et professionnels. De plus, les sites internet édités par le CNE sont les leaders dans ce domaine. Ils permettent de faciliter la mise en relation avec les experts. Cela complète l'offre centrée sur une communication nationale labellisée CNE.

5 NOS PRESTATIONS

VOUS CHOISIREZ UN **EXPERT** :

- **Respectueux des principes déontologiques** en matière d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.
- **Respectueux des règles professionnelles** édictées par la Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière et les normes Européennes d'expertise approuvées par TEGoVA.
- **Un rapport complet, précis et documenté, peu contestable.**
- **Appartenant au 1er Réseau d'experts immobiliers** en France, et bénéficiant à ce titre d'une veille juridique sur la législation, d'une assistance et d'une mise à niveau permanentes sur les techniques d'expertise.

VOUS BÉNÉFICIEREZ DE **PRESTATIONS** :

- ➔ Dispensées par un **professionnel qualifié**, bénéficiant de près de vingt ans d'expérience dans le domaine de l'immobilier.
- ➔ **Agréé par le 1^{er} réseau d'experts immobiliers** en France.
- ➔ Une **responsabilité civile professionnelle** couvrant la mission.





**POURQUOI
UN EXPERT
IMMOBILIER
AGRÉÉ ?**

**LE RECOURS À UN EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ
ET QUALIFIÉ EST NÉCESSAIRE
DANS LES CAS SUIVANTS :**

➔ **POUR GÉRER ET MIEUX APPRÉHENDER CERTAINS ACTES
DE LA VIE PRIVÉE ET NOTAMMENT LORS :**

- D'une vente, d'un achat immobilier ou de l'échange d'un bien immobilier
- D'un partage successoral, d'une donation partage
- D'une sortie de communauté ou d'indivision
- D'un divorce, d'une séparation, de la dissolution d'une communauté
- De la fixation ou de la révision d'un loyer
- D'une expropriation
- D'un contrôle fiscal ou d'un redressement de l'administration fiscale

➔ **POUR EFFECTUER DES DÉCLARATIONS FISCALES TELLES QUE :**

- La déclaration pour l'impôt sur la fortune immobilière
- La déclaration de succession

➔ **DANS LE CADRE DE L'ENVIRONNEMENT DES BAUX
COMMERCIAUX EN VUE DE :**

- La fixation du loyer de renouvellement
- L'accompagnement d'une procédure de déplafonnement de loyer commercial
- La détermination d'une indemnité d'éviction

➔ **POUR FACILITER À LA GESTION DE L'ENTREPRISE
À DES FINS DE :**

- Fusions, apports, cessions ou rachats
- Réévaluation d'actifs dans l'établissement de bilans
- Évaluer un fond de commerce

➔ **DANS L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE POUR :**

- Accompagner l'obtention ou la renégociation d'un financement bancaire
- Apprécier les garanties bancaires
- Déterminer la mise à prix ou le soutien d'enchères en cas de vente sur saisie
- Déterminer les provisions comptables à réaliser



UNE GARANTIE
DANS VOS DÉCISIONS
PATRIMONIALES

L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE, GARANTE DE LA MAÎTRISE DE VOS DÉCISIONS PATRIMONIALES :

→ DANS LE CADRE DE L'OBTENTION OU DE LA RENÉGOCIATION D'UN CRÉDIT BANCAIRE :

- L'obtention d'un financement ou la simple renégociation d'un crédit en cours peut nécessiter la plus grande transparence à l'égard de l'établissement prêteur. Il conviendra ainsi de confirmer la valeur du bien immobilier afin de faciliter l'appréciation des garanties bancaires.

LA MISSION DE L'EXPERT : valoriser et certifier la valeur vénale du bien financé. Aider à l'obtention ou à la négociation du financement. Consolider et valider les garanties bancaires en vue de la négociation bancaire.

→ DANS LE CADRE DE L'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER :

- L'expertise permet de rassurer tout acquéreur potentiel avant signature du compromis de vente.

LA MISSION DE L'EXPERT : analyser les paramètres techniques du bien : déceler les désordres, les malfaçons éventuelles, relever les points forts. Analyser les paramètres économiques du bien : s'assurer que le bien est vendu au prix du marché.

→ DANS LE CADRE DE LA VENTE, DE L'ÉCHANGE DE L'EXPROPRIATION D'UN BIEN IMMOBILIER :

- L'expertise immobilière synthétique et sécurise les contours de l'opération.

LA MISSION DE L'EXPERT : rédiger un rapport visant à en qualifier : la situation juridique, la situation urbanistique, la situation descriptive, la situation locative, permettant d'en définir la valeur vénale.

→ DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION, D'UNE DONATION- PARTAGE, D'UNE LIQUIDATION DE COMMUNAUTÉ :

- Un évènement familial peut survenir et exiger un arbitrage patrimonial. L'expertise immobilière intervient dès lors pour déterminer et certifier la valeur du bien en évitant ainsi la naissance de conflits.

LA MISSION DE L'EXPERT : rédiger un rapport visant à définir la valeur vénale du patrimoine ainsi que sa valeur locative potentielle.

→ DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION, D'UNE DÉCLARATION IFI, D'UN REDRESSEMENT FISCAL PORTANT SUR LES DROITS DE MUTATION :

- À l'occasion d'une donation ou d'une succession, se pose la question de la valeur à attribuer à un bien immobilier. C'est aussi au moment de redressements fiscaux qu'il convient de faire preuve d'objectivité et d'efficacité.

LA MISSION DE L'EXPERT : rédiger un rapport visant à définir la valeur objective et mesurée du patrimoine objet du litige. Aider à la préparation des mémoires d'avocats. Accompagner les démarches de négociation avec l'administration fiscale.



1 RAPPORT D'EXPERTISE OU ESTIMATION IMMOBILIÈRE ?

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN **RAPPORT D'EXPERTISE** ET UNE **ESTIMATION IMMOBILIÈRE** ?

→ EXPERTISE IMMOBILIÈRE

Rapport complet, précis, détaillé et documenté portant sur dix points d'études :

1. Visite et état des lieux
2. Situation géographique
3. Situation environnementale
4. Situation juridique
5. Situation urbanistique
6. Situation locative
7. Appréciation qualitative
8. Commentaires
9. Pluralité des Méthodes de Valorisation
10. Reportage photos

Une responsabilité civile professionnelle spécifique à l'activité d'expertise immobilière garantit la mission.

→ ESTIMATION ET AVIS DE VALEUR

Étude comparative succincte, mentionnant une valeur ou une fourchette de valeur.





NOTRE DÉONTOLOGIE

Les experts CNE fournissent la juste expertise avec équité et sans complaisance. Ils s'engagent à agir avec intégrité, objectivité, pédagogie et transparence.

IMPARTIALITÉ

EXCELLENCE

Les experts CNE suivent une formation permanente et utilisent les meilleurs outils. Ils s'engagent à respecter et à appliquer la législation en vigueur.

Les experts CNE respectent les principes conformes à la charte européenne de l'expertise immobilière et s'engagent à actualiser en permanence leurs connaissances des textes.

MÉTHODOLOGIE

RESPONSABILITÉ

Les experts CNE disposent d'une assurance responsabilité civile en expertise immobilière amiable, judiciaire et s'engagent à répondre aux conséquences de leurs actes qui en découlent.

Les experts CNE garantissent et assurent discrétion et probité, s'engagent à préserver la confidentialité des informations transmises par leurs clients.

SECRET PROFESSIONNEL

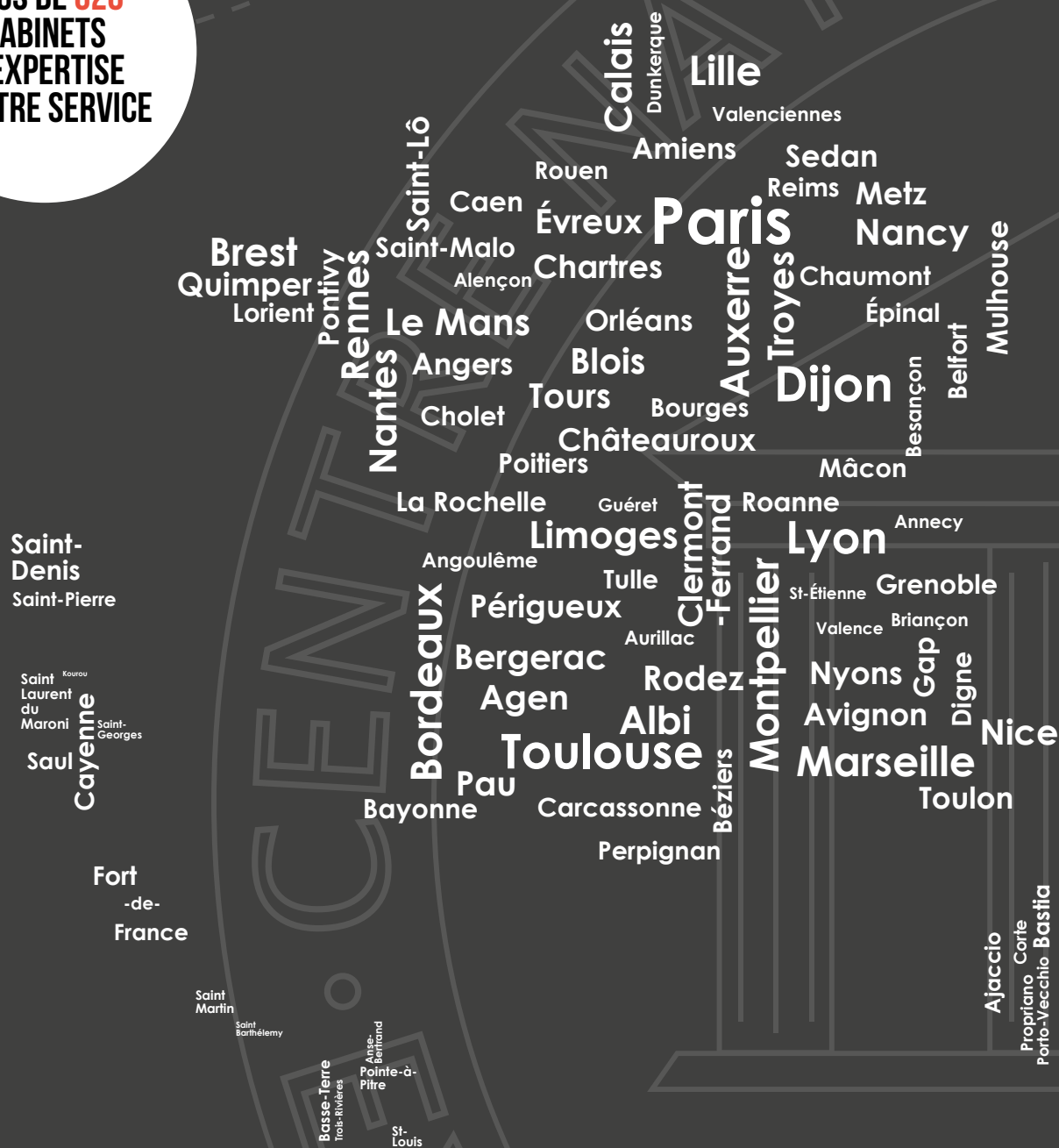
ÉCHANGES

Les experts CNE mutualisent leurs expériences et leur savoir-faire dans le respect de la déontologie. Ils s'engagent à mettre toutes leurs qualités humaines et compétences professionnelles au service de leur clientèle.

Les experts CNE fournissent un rapport d'expertise complet, documenté, clair et précis en temps et en heure. Ils s'engagent à accompagner leurs clients face aux enjeux de leur situation.

DÉLAIS

PLUS DE **620**
CABINETS
D'EXPERTISE
À VOTRE SERVICE



CENTRE NATIONAL DE L'EXPERTISE

contact@l-expertise.com

20 RUE HENRI REGNAULT 75014 PARIS

26 RUE ST FRANÇOIS DE PAULE 06300 NICE

S.A.S. AU CAPITAL DE 20 000 € RCS : 519 675 243
N° VERT: 0 800 00 80 89 (APPEL GRATUIT)

VOTRE EXPERT

CHACQUE CABINET EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT INDÉPENDANT

